

	Les prestations	L'assurance obligatoire (LAMal)	Global 1 (GL1), Global 2 (GL2), Global 3 (GL3) et Global 4 (GL4)	Global Classic (GI), Global mi-privée (GMP) et Global privée (GP)	Global smart 1 (GO1), Global smart 2 (GO2) et Global smart 3 (GO3)	Soins complémentaires (SC), niveau 1 (SC1), niveau 2 (SC2), niveau 3 (SC3), niveau 4 (SC4)	Bonus	Premium	
Hôpital	Hospitalisation en Suisse	Division commune d'un hôpital répertorié jusqu'à concurrence du tarif du canton de résidence de l'assuré	Division commune dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois)	GI : Division commune dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois) GMP : Division mi-privée, dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois) GP : Division privée, dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois)	GO1 et GO2 : Division commune dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois) GO3 : Division mi-privée ou privée, max. 180 jours/année civile (prestation maternité: délai de carence, 12 mois)	Pas de prestation, à compléter par l'une de nos assurances d'hospitalisation	Pas de prestation, à compléter par l'une de nos assurances d'hospitalisation	Pas de prestation, à compléter par l'une de nos assurances d'hospitalisation	
	Hospitalisation d'urgence à l'étranger	Jusqu'au double du montant qui aurait été payé si le traitement avait eu lieu en Suisse	CHF 500.–/jour, max. 60 jours/année civile	GI : pas de prestation GMP : CHF 1000.–/jour, max. 60 jours/année civile GP : CHF 1500.–/jour, max. 60 jours/année civile (CHF 3000.–/jour, max. 60 jours/année civile grâce à l'option privée monde)	CHF 100 000.–/an (somme d'assurance globale pour l'ensemble des frais de traitements à l'étranger)				
	Indemnités frais privés en cas d'hospitalisation		GL1 et GL2 : CHF 100.–/cas GL3 et GL4 : CHF 200.–/cas	GI : pas de prestation GMP et GP : CHF 200.–/cas					
	Frais d'accompagnement en milieu hospitalier		GL1 et GL2 : CHF 600.–/année civile GL3 : CHF 600.–/année civile GL4 : CHF 700.–/année civile	GI : max. CHF 600.–/année civile GMP et GP : CHF 700.–/année civile	Lors de la visite d'un proche en cas d'hospitalisation à l'étranger, frais de voyage effectifs, CHF 250.–/jours, max. CHF 2000.– pour les frais de pension et de logement				
Médicaments	Médicaments limités	Selon liste des spécialités LS	GL1 : 70%, max. CHF 800.–/année civile, GL2 : 90%, max. CHF 800.–/année civile GL3 et GL4 : 90%, prescriptions limitées	90%, prescriptions illimitées	90%, illimité	SC1 : 90%, max. CHF 600.–/année civile, SC2 : 90%, max. CHF 800.–/année civile, SC3 et SC4 : 90% des frais	90%, illimité	90%, illimité	
	Médicaments hors-liste		GL1 : 70%, max. CHF 800.–/année civile, GL2 : 90%, max. CHF 800.–/année civile GL3 et GL4 : 90%, prescriptions limitées	90%, prescriptions illimitées	90%, illimité	SC1 : 90%, max. CHF 600.–/année civile, SC2 : 90%, max. CHF 800.–/année civile, SC3 et SC4 : 90% des frais	90%, illimité	90%, illimité	
Médecine alternative	Médecines douces	Disciplines pratiquées par un médecin reconnu: acupuncture, homéopathie, phytothérapie, médecine traditionnelle chinoise, médecine anthroposophique, thérapie neurale	GL1 et GL2 : Liste étendue de thérapies médecine douce, CHF 70.– max./séance, jusqu'à CHF 2000.–/année civile GL3 : Liste étendue de thérapies médecine douce, CHF 70.– max./séance, jusqu'à CHF 3000.–/année civile GL4 : Liste étendue de thérapies médecine douce, CHF 70.– max./séance, jusqu'à CHF 6000.–/année civile	GI : Liste étendue de thérapies médecine douce, 80%, max. CHF 10 000.–/année civile grâce à l'option « plus ». Franchise annuelle CHF 300.– dès 19 ans. GMP et GP : Liste étendue de thérapies médecine douce, CHF 70.– max./séance, jusqu'à CHF 6000.–/année civile	GO1 : Liste étendue de thérapies médecine douce, 30% illimité GO2 : Liste étendue de thérapies médecine douce, 60% illimité GO3 : Liste étendue de thérapies médecine douce, 90% illimité	SC1 : Prestation uniquement pour ostéopathie, sophrologie, acupuncture, homéopathie, électroacupuncture: CHF 70.– max./séance, jusqu'à CHF 500.–/année civile SC2 : CHF 70.– max./séance, jusqu'à CHF 2000.–/année civile SC3 : CHF 70.– max./séance, jusqu'à CHF 3000.–/année civile SC4 : CHF 70.– max./séance, jusqu'à CHF 4000.–/année civile	Liste étendue de thérapies médecine douce, 90% illimité	90%, max. CHF 5'000.– par année civile dont max. CHF 1'000.– pour les massages	
Cures	Cures thermales en Suisse prescrites par le médecin	CHF 10.–/jour, max. 21 jours/année civile	GL1 et GL2 : 60%, max. CHF 300.–/année civile GL3 : 80%, max. CHF 500.–/année civile GL4 : 90%, max. CHF 750.–/année civile	GI : CHF 80.–/jour, max. CHF 800.–/année civile GMP et GP : 80%, max. CHF 750.–/année civile	GO1 : pas de prestation GO2 : 50%, max. 30 jours/année civile GO3 : 90%, max. 30 jours/année civile	SC1 : 50%, max. CHF 250.–/année civile, SC2 : 60%, max. CHF 300.–/année civile, SC3 : 80%, max. CHF 500.–/année civile SC4 : 80%, max. CHF 750.–/année civile	90% illimité (max. 30 jours/an)	90%, max. 30 jours/année civile	
	Cures thermales à l'étranger prescrites par le médecin		GL1 et GL2 : pas de prestation GL3 : 50%, max. CHF 500.–/année civile GL4 : 80%, max. CHF 1000.–/année civile	GI : pas de prestation GMP et GP : 80%, max. CHF 1000.–/année civile		SC1 et SC2 : pas de prestation SC3 : 50%, max. CHF 500.–/année civile SC4 : 80%, max. CHF 1000.–/année civile			
	Cures de convalescence prescrites par le médecin		GL1 et GL2 : CHF 20.–/jour, max. 30 jours/année civile GL3 et GL4 : CHF 25.–/jour, max. 30 jours/année civile	GI : pas de prestation GMP et GP : CHF 25.–/jour, max. 30 jours/année civile		SC1 : CHF 15.–/jour, max. 30 jours/année civile SC2 : CHF 20.–/jour, max. 30 jours/année civile SC3 et SC4 : CHF 25.–/jour, max. 30 jours/année civile	90% illimité (max. 30 jours/an)	90%, max. 30 jours/année civile	
	Cures de convalescence prescrites par le médecin suite à une hospitalisation		GL1 et GL2 : CHF 40.–/jour, max. 30 jours/année civile GL3 et GL4 : CHF 50.–/jour, max. 30 jours/année civile	CHF 50.–/jour, max. 30 jours/année civile	GO1 : pas de prestation GO2 : 50%, max. 30 jours/année civile GO3 : 90%, max. 30 jours/année civile	SC1 : CHF 30.–/jour, max. 30 jours/année civile SC2 : CHF 40.–/jour, max. 30 jours/année civile SC3 et SC4 : CHF 50.–/jour, max. 30 jours/année civile		90%, max. 30 jours/année civile	
Aide à domicile et frais de placement			GL1 : 70%, max. CHF 1500.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement. Grâce à l'option Global junior, CHF 200.–/année civile pour la garde d'enfants malades à domicile (12 ans) GL2 : 90%, max. CHF 1500.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement. Grâce à l'option Global junior, CHF 250.–/année civile pour la garde d'enfants malades à domicile (12 ans) GL3 : 90%, max. CHF 2500.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement. Grâce à l'option Global junior, CHF 300.–/année civile pour la garde d'enfants malades à domicile (12 ans) GL4 : 90%, max. CHF 3000.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement. Grâce à l'option Global junior, CHF 300.–/année civile pour la garde d'enfants malades à domicile (12 ans)	GI : CHF 80.–/jour, max. CHF 800.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement GMP et GP : 90%, max. CHF 3000.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement. Grâce à l'option Global junior, CHF 300.–/année civile pour la garde d'enfants malades à domicile (12 ans)	GO1 et GO2 : 50%, max. CHF 1500.–/année civile pour l'aide à domicile GO3 : 90%, max. CHF 2500.–/année civile pour l'aide à domicile	SC1 : CHF 1000.–/année civile SC2 : CHF 1500.–/année civile SC3 : CHF 2500.–/année civile SC4 : CHF 3000.–/année civile	90% illimité pour les frais de placement et d'accompagnement, 90%, max. CHF 2500.–/an pour l'aide à domicile, CHF 20.–/jour (max. 30 jours/an) pour les repas à domicile suite à une hospitalisation	90%, max. CHF 2'500.–/année civile	
Lunettes et verres de contact	Enfants CHF 180.–/année civile jusqu'à 18 ans révolus (verres/lentilles uniquement)		GL1 et GL2 : CHF 100.–/période de 3 ans GL3 : CHF 150.–/période de 3 ans GL4 : CHF 200.–/période de 3 ans	GI : Adultes CHF 150.– chaque 3 années, enfants CHF 150.–/année civile GMP et GP : CHF 200.–/période de 3 ans	GO1 : CHF 150.–/période de 3 ans GO2 et GO3 : CHF 200.–/période de 3 ans	SC1 : pas de prestation SC2 : CHF 100.–/période de 3 ans SC3 : CHF 150.–/période de 3 ans SC4 : CHF 200.–/période de 3 ans	CHF 150.–/période de 3 ans	Lunettes et lentilles: enfants jusqu'à 18 ans, CHF 150.– chaque année, adultes dès 19 ans, CHF 500.– par 3 ans. Correction chirurgicale de la vue: participation de 90%, max. CHF 800.– pour toute la durée du contrat.	
Moyens auxiliaires	Selon liste des moyens et appareils (LMA)		GL1 : 70%, max. CHF 300.–/année civile GL2 : 90%, max. CHF 300.–/année civile GL3 et GL4 : 90%, max. CHF 1000.–/année civile	90%, max. CHF 1000.–/année civile		SC1 : 80%, max. CHF 200.–/année civile, SC2 : 90%, max. CHF 300.–/année civile, SC3 : 90%, max. CHF 1000.–/année civile SC4 : 90%, max. CHF 1500.–/année civile	90% illimité	90%, illimité	
Maternité	Echographie	Selon la LAMal	90% sans limite du nombre d'examen	90% sans limite du nombre d'examen		90% des frais			
	Cours de préparation à l'accouchement	CHF 150.–/grossesse	CHF 150.–/grossesse	GI : pas de prestation GMP et GP : CHF 150.–/grossesse		CHF 150.–/grossesse			
	Indemnité		Indemnité unique d'allaitement de CHF 100.–/enfant	Indemnité unique d'allaitement de CHF 100.–/enfant		CHF 100.–/enfant			
Prévention	Mammographies	Selon la LAMal	90% sans limite du nombre d'examen	90% sans limite du nombre d'examen		90% des frais	90% illimité	90% illimité	
	Vaccins	traités comme cas particuliers selon la LAMal	GL1 : 70%, max. CHF 150.–/année civile, GL2 : 90%, max. CHF 150.–/année civile GL3 : 90%, max. CHF 200.–/année civile, GL4 : 90%, max. CHF 250.–/année civile	GI : 90%, max. CHF 150.–/année civile GMP et GP : 90%, max. CHF 250.–/année civile	90%, illimité	SC1 : 90%, max. CHF 100.–/année civile, SC2 : 90%, max. CHF 150.–/année civile, SC3 : 90%, max. CHF 200.–/année civile SC4 : 90%, max. CHF 250.–/année civile	90% illimité	90% illimité	
	Test Elisa ou HIV	traités comme cas particuliers selon la LAMal	CHF 50.–/année civile	CHF 50.–/année civile		CHF 50.–/année civile	90% illimité	90% illimité	
	Autres prestations	Conseils et cours de diététique selon cas particuliers fixés dans la LAMal	GL1 : Grâce à l'option Global junior, participation aux cotisations d'activités sportives CHF 30.–/année civile. Conseils et cours de diététique 50%, max. CHF 150.–/année civile grâce à l'option Global senior GL2 : Grâce à l'option Global junior, participation aux cotisations d'activités sportives CHF 30.–/année civile. Conseils et cours de diététique 50%, max. CHF 200.–/année civile grâce à l'option Global senior GL3 et GL4 : Grâce à l'option Global junior, participation aux cotisations d'activités sportives CHF 30.–/année civile. Conseils et cours de diététique 50%, max. CHF 250.–/année civile grâce à l'option Global senior	GI : Examen gynécologiques préventifs sans limite du nombre d'examen. Check-up 90%, une fois tous les 3 ans. Grâce à l'option « plus », 50%, max. CHF 500.–/année civile pour la promotion Santé (école du dos, prestations pour désintoxication tabac et alcool), 50%, max. CHF 200.–/année civile pour le fitness et CHF 50.–/séance (max. 3 conseils sur 3 ans) pour les conseils et cours de diététique GMP et GP : Grâce à l'option Global junior, participation aux cotisations d'activités sportives CHF 30.–/année civile. Conseils et cours de diététique 50%, max. CHF 250.–/année civile grâce à l'option Global senior	GO1 : 90%, max. une fois tous les 3 ans pour les check-up, 50%, max. CHF 200.–/année civile pour la promotion Santé (école du dos, fitness, prestation pour désintoxication du tabac), CHF 50.–/jour, max. 30 jours/année civile GO2 et GO3 : 90%, max. une fois tous les 3 ans pour les check-up, 50%, max. CHF 200.–/année civile pour la promotion Santé (école du dos, fitness, prestation pour désintoxication du tabac). Pour les cures de désintoxication de l'alcool, CHF 100.–/jour, max. 30 jours/année civile	SC1 : pas de prestation, SC2 : 80%, max. CHF 100.–/période de 3 ans, SC3 : 80%, max. CHF 150.–/période de 3 ans, SC4 : 80%, max. CHF 200.–/période de 3 ans GO2 : Jusqu'à 18 ans, 80%, max. CHF 2000.–/année civile. Dès 19 ans, 50%, max. CHF 500.–/année civile GO3 : Jusqu'à 18 ans, 50%, max. CHF 2000.–/année civile. Dès 19 ans, 50%, max. CHF 1000.–/année civile SC1 : 80%, max. CHF 3000.–/cas, SC2 : 80%, max. CHF 4000.–/cas, SC3 : 80%, max. CHF 6000.–/cas SC4 : 80%, max. CHF 8000.–/cas	90% illimité pour les bilans de santé tous les 3 ans, 50%, max. CHF 200.–/année civile pour la promotion Santé (fitness, école du dos, prestations pour désintoxication tabac et alcool). Conseils et cours de diététique (CHF 50.– par séance, max. 3 conseils sur 3 ans), désintoxication du tabac ou de l'alcool, Check-up: 90%, max. CHF 800.–/3 ans	50%, max. CHF 500.–/année civile pour: école du dos, fitness, séances d'entraînement dans un but de réadaptation placées sous la direction d'un maître de sport spécifiquement formé, conseil diététique (CHF 50.– par séance, max. 3 conseils sur 3 ans), désintoxication du tabac ou de l'alcool.	
Traitements dentaires	Traitements dentaires en cas de maladie	Maladies du système de la mastication traitées par un médecin-dentiste	GL1 : 60%, max. CHF 100.–/période de 3 ans, GL2 : 80%, max. CHF 100.–/période de 3 ans, GL3 : 80%, max. CHF 150.–/période de 3 ans, GL4 : 80%, max. CHF 200.–/période de 3 ans	GI : pas de prestation GMP et GP : 80%, max. CHF 200.–/période de 3 ans	GO1 : pas de prestation GO2 : Jusqu'à 18 ans, 80%, max. CHF 2000.–/année civile. Dès 19 ans, 50%, max. CHF 500.–/année civile GO3 : Jusqu'à 18 ans, 50%, max. CHF 2000.–/année civile. Dès 19 ans, 50%, max. CHF 1000.–/année civile	SC1 : pas de prestation, SC2 : 80%, max. CHF 100.–/période de 3 ans, SC3 : 80%, max. CHF 150.–/période de 3 ans, SC4 : 80%, max. CHF 200.–/période de 3 ans	Contrôle dentaire annuel max. CHF 75.–/an	Soins dentaires 75%, max. CHF 500.–/année civile Orthopédie dento-faciale pour les assurés jusqu'à 18 ans: 75%, max. CHF 3'000.–/année civile	
Frais de transport et sauvetage	Frais de transport	50%, max. CHF 500.–/année civile	GL1 : 60%, max. CHF 1000.–/année civile GL2 : 80%, max. CHF 1000.–/année civile GL3 : 80%, max. CHF 2500.–/année civile GL4 : 90%, max. CHF 5000.–/année civile	GI : max. CHF 5000.–/année civile GMP et GP : 80%, max. CHF 8000.–/cas	GI : max. CHF 5000.–/année civile GMP et GP : 80%, max. CHF 5000.–/année civile	SC1 : 50%, max. CHF 500.–/cas SC2 : 80%, max. CHF 1000.–/cas SC3 : 80%, max. CHF 2500.–/cas SC4 : 80%, max. CHF 5000.–/cas	90%, illimité	90%, max. CHF 100'000.–/année civile	
	Frais de sauvetage	50%, max. CHF 5000.–/année civile (prestations couvertes en Suisse uniquement)		GI : CHF 50'000.–/année civile	90%, illimité (max. CHF 100 000.– à l'étranger)				
Psychothérapeutes non-médecins et psychologues indépendants			GL1 : 60%, max. CHF 600.–/année civile GL2 : 70%, max. CHF 600.–/année civile GL3 : 80%, max. CHF 1000.–/année civile GL4 : 80%, max. CHF 800.–/année civile	GI : CHF 40.–/séance, max. CHF 800.–/année civile GMP et GP : 80%, max. CHF 800.–/année civile		SC1 : CHF 500.–/année civile SC2 : CHF 600.–/année civile SC3 : CHF 700.–/année civile SC4 : CHF 800.–/année civile	2 séances de psychothérapie/an, max. CHF 140.–	90%, max. CHF 1000.–/année civile	
Autres prestations			GL1 : Indemnité de CHF 2000.– déduits par maladie ou accident. Stérilisation volontaire 80%, max. CHF 300.–. Grâce à l'option Global Senior, séjours de mise en forme CHF 300.–/année civile et soins palliatifs, 90%, max. CHF 2000.–/année civile GL2 : Indemnité de CHF 2000.– déduits par maladie ou accident. Stérilisation volontaire 80%, max. CHF 300.–. Suppléments de tarifs, CHF 600.–/année civile. Grâce à l'option Global Senior, séjours de mise en forme CHF 300.–/année civile et soins palliatifs, 90%, max. CHF 2500.–/année civile GL3 : Indemnité de CHF 2000.– déduits par maladie ou accident. Stérilisation volontaire 80%, max. CHF 400.–. Suppléments de tarifs, CHF 800.–/année civile. Grâce à l'option Global Senior, séjours de mise en forme CHF 300.–/année civile et soins palliatifs, 90%, max. CHF 3000.–/année civile GL4 : Indemnité de CHF 2000.– déduits par maladie ou accident. Stérilisation volontaire 80%, max. CHF 500.–. Suppléments de tarifs, CHF 1000.–/année civile. Grâce à l'option Global Senior, séjours de mise en forme CHF 300.–/année civile et soins palliatifs, 90%, max. CHF 3000.–/année civile	GI : 90% illimité pour les interventions visant à la correction des oreilles. Stérilisation volontaire 90%, illimité. Consultation pour deuxième avis médical 90%, illimité, grâce à l'option « plus ». GMP et GP : Stérilisation volontaire 80%, max. CHF 500.–. Suppléments de tarifs, CHF 1000.–/année civile. Grâce à l'option Global Senior, séjours de mise en forme CHF 300.–/année civile et soins palliatifs, 90%, max. CHF 3000.–/année civile	GO1 et GO2 : Libre choix du médecin pour les soins ambulatoires en Suisse, 100%. Consultation pour deuxième avis médical 90%, illimité GO3 : Libre choix du médecin pour les soins ambulatoires en Suisse, 100%. Consultation pour deuxième avis médical 90%, illimité. Prise en charge des frais d'hospitalisation à l'étranger, max. CHF 3000.–/jour, 60 jours/année civile grâce à l'option « Upgrade hospitalisation en cas d'urgence à l'étranger »	Stérilisation volontaire SC1 : 80%, max. CHF 200.–/année civile, SC2 : 80%, max. CHF 300.–/année civile SC3 : 80%, max. CHF 400.–/année civile, SC4 : 80%, max. CHF 500.–/année civile SC5 : 80%, max. CHF 600.–/année civile Indemnité frais privés en cas d'hospitalisation SC1 et SC2 : CHF 100.–/cas, SC3 et SC4 : CHF 200.–/cas Frais d'accompagnement hospitalier SC1 : CHF 400.–/année civile, SC2 : CHF 500.–/année civile, SC3 : CHF 600.–/année civile, SC4 : CHF 700.–/année civile	Contraception et stérilisation volontaire: 90%, max. CHF 500.–/année civile Libre choix du médecin pour les soins ambulatoires en Suisse, 90% illimité. Consultation pour deuxième avis médical 90%, illimité. Prise en charge des frais pour des cotisations à un club sportif ou pour des abonnements annuels de piscine et de ski: 90%, max. 200.–/année civile Garde d'enfants malades à domicile: 90% max. CHF 300.–/année civile		
Montant max./année					Pour les prestations à l'étranger (traitements ambulatoires, hospitalisation, frais de transport, rapatriement, recherche et sauvetage), CHF 100 000.–/an	SC1 : CHF 8000.–, SC2 : CHF 10000.–, SC3 : CHF 15000.–, SC4 : CHF 20000.–			
Groupe Mutuel Assistance	Selon les limites fixées par les conditions générales d'assurance du Groupe Mutuel Assistance	Assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	Assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	Assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	Assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	Assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	Assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	Selon détail des conditions générales d'assurance Groupe Mutuel Assistance	